



MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

**Commune de BAYON
ARRONDISSEMENT DE LUNEVILLE
ARRETE AUTORISANT
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE DE CIRQUE
SUR SITE AMÉNAGÉ TEMPORAIREMENT
AVEC RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DU
STATIONNEMENT**

Le Maire de la Commune de BAYON,

Vu les articles L2212-1 et L2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L417-1 et R417-10 du Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande d'organisation d'un spectacle de cirque formulée par Mme KINER KATIA en date du 14 mars 2022,

Vu le certificat d'ignifugation du chapiteau en date du 10 mai 2019,

Vu l'attestation « AVIVA », 17 Avenue du Président Wilson, 83550 VIDAUBAN, 04 94 73 00 11, garantissant la responsabilité civile spectacle de cirque itinérant en plein air avec animaux domestiques dans la limite de 10 maximum jusqu'au 11/05/2022,

Vu l'intérêt général,

Considérant que les activités de cirque participent à l'animation et au rayonnement culturel de la Commune,

Considérant la nécessité de réglementer temporairement le stationnement et la circulation pour assurer la sécurité des piétons et des automobilistes à l'occasion de l'implantation et d'un spectacle de cirque les 17 et 18 mars 2022,

A R R E T E

Article 1^{er}

Du mercredi 16 mars 2022 (17h00) au samedi 19 mars (8h00) :

- le stationnement des véhicules sera interdit sur la Place du Château ; tout stationnement dans cette zone sera considéré comme gênant (art. R417-10 du Code de la route) ;

La pose et la dépose de la signalétique correspondante seront effectuées par les agents des services techniques municipaux, la pose de la signalisation relative à l'interdiction de stationnement ayant lieu au moins 8 jours à l'avance (art. L417-1 du Code de la route).

Article 2

Du mercredi 16 mars (17h) au samedi 19 mars (8h), la compagnie de cirque « CIRCUS », représentée par Mme KINER Katia, 2 Rue du Stade 88400 GERARDMER, 06 44 09 62 19, est autorisée à occuper la place du Château dans le périmètre délimité à cet effet.

Article 3

Un état des lieux contradictoire sera effectué avant et après l'occupation du domaine public afin de constater d'éventuels dégâts. En cas de dégât, le bénéficiaire de l'occupation devra prendre en charge les frais de réparation ou de remplacement.

Article 4

Une commission de sécurité procédera au contrôle des installations afin de se prononcer sur l'autorisation d'ouverture du cirque.

Article 5

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

- M. le Secrétaire Général de Mairie ;
- M. le Responsable des Services techniques municipaux ;
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAYON ;
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Meurthe-et-Moselle ;
- M. le Chef du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers ;
- Mme le Chef d'établissement de l'Ecole privée de la Providence ;
- Mme KINER Katia ;
- Affichage en mairie.

Fait à BAYON, le 14 mars 2022

Le Maire,
Nicole Charrois



CIRCUS Ecole Du Cirque

KINER KATIA

2 rue du stade

88400 Gerardmer

CIRCUS



Madame, Monsieur

Circus Ecole du cirque est un Spectacle Itinérant, nous présentons des animations à destination des enfants et des adultes dans les villages du GRAND-EST.

Notre spectacle classique est à la fois innovant représente un moment de discipline et de qualité très apprécié des spectateurs,

Nos spectacles sont diversifiés et représentatifs des traditions du Cirque à la piste aux étoiles de ROGER LONZAC qui s'adresse à tout public auquel nous souhaitons laisser le souvenir d'un joyeux moment.

Nous vous sollicitons par ce courrier afin d'obtenir une autorisation afin d'officier dans votre commune lors de notre Prochain passage ainsi que l'autorisation d'afficher des affiches publicitaire à destination du cirque.

Nous disposons d'un Chapiteau de 75 M2, cependant aucun trou ni d'affouillement dans le sol sera fait afin de vous garantir une prestation de qualité ainsi Nous nous engageons à restituer l'emplacement qui nous est confié dans un état propre.

Nous vous serions au gré de bien vouloir nous autoriser à nous installer le _____ dans votre commune
DU 16/03 AU 18/03/2017

Si votre réponse est favorable et que vous souhaitez des informations complémentaire je reste à votre disposition au 06-44-09-62-19.

Dans l'attente de votre réponse Veuillez agréer madame, monsieur l'expression de mes sentiments distingués



Service Info Sirene

09 72 72 6000

prix d'un appel local

Service Statistique Répertoire SIRENE

Toute modification (changement d'adresse, statut, raison sociale, activité...) concernant votre entreprise doit être déclarée au CFE dont vous dépendez.

Pour plus de précisions, consultez le site internet www.insee.fr à l'adresse :

<https://www.insee.fr/informations/1972090>

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 16 avril 2021

Description de l'entreprise	Entreprise active au répertoire Sirene depuis le 16/06/2014
Identifiant SIREN	803 159 961
Identifiant SIRET du siège	803 159 961 00017
Nom	ALBUS
Prénoms	GIPSY
Activité Principale Exercée (APE)	9329Z - Autres activités récréatives et de loisirs

Description de l'établissement	Etablissement actif au répertoire Sirene depuis le 16/06/2014
Identifiant SIRET	803 159 961 00017
Adresse	RATTACHEMENT MAIRIE 1 PL STANISLAS 54000 NANCY
Activité Principale Exercée (APE)	9329Z - Autres activités récréatives et de loisirs

Important : A l'occasion des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, sont de valeur que pour les applications statistiques (cédant n° 9007-1000 du 30 décembre 2017 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, parti au JO du 30 décembre 2017)

Avertissement : aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

Site de gestion : INSEE DE GRAND-EST
SIRENE - Service Statistique
10 RUE EDOUARD MIGNOT
CS 10045
51701 REIMS CEDEX



ALBUS Katia

Le 10 mai 2019

CERTIFICAT D'IGNIFUGATION

Nous S.A. LEMMENS certifions que le chapiteau type cirque rouge et jaune de 12 mètres rond, avec entourages, fourni à Katia ALBUS, a été confectionné en toile Ferrari 750gr/m² ignifuge M2.

F. LEMMENS

ATTESTATION D'ASSURANCE
Responsabilité Civile des professionnels

AVIVA assurances
 Par l'intermédiaire de
M DE BARDONNECHE LUC
 Agent Général
 17 AVENUE DU PRESIDENT WILSON
 83550 VIDAUBAN
 Tél : 04 94 73 00 11 Fax : 04 94 73 18 67
 de-bardonneche-luc@aviva-assurances.com
 Immatriculation ORIAS : 07009649
 www.onas.fr

Certifie que

Mlle Gypsy ALBUS
ASSOC.
 15 rue Laurent Bonnevey
 54100 NANCY

est assurée par contrat n° **77080866**, pour la période du **12/05/2021** au **11/05/2022**.

ACTIVITE ASSUREE

Activité exercée :

Spectacle de cirque itinérant en plein air avec animaux domestiques dans la limite de 10 maximum.
UTILISATION DE STRUCTURE ,DE TENTE, DE GRADINS OU DE CHAPITEAUX.

Nombre de personnes :

1

GARANTIES

Garanties acquises
 RC exploitation
 RC après livraison
 Recours suite accident

Montant des garanties et des franchises

Responsabilité civile "Exploitation"	
Dommages corporels, matériels et immatériels	7 500 000 EUR par sinistre
Dont :	
Dommages corporels résultant d'accidents de travail ou de maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels en résultant	1 000 000 EUR par sinistre Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, max 1 350 EUR
Atteinte accidentelle à l'environnement (dommages corporels, matériels et immatériels)	500 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, max 1 350 EUR
Responsabilité civile "Après Livraison"	
Dommages corporels, matériels et immatériels	1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, max 1 350 EUR